

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate.

Un avenir dynamique se prépare pour le Canada atlantique

Des ministres fédéraux et les premiers ministres du Canada atlantique annoncent le lancement de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique après une rencontre portant sur l'économie du Canada atlantique

Le 4 juillet 2016 – St. Peters Bay (Île-du-Prince-Édouard)

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique travaillent en collaboration en vue de préparer un avenir économique dynamique pour le Canada atlantique. Ils concentrent leurs efforts et leurs ressources afin de stimuler l'économie de la région, de soutenir la classe moyenne et de relever les défis régionaux récents et de longue date. Ces mesures s'appuieront sur d'autres progrès réalisés pour la classe moyenne, comme l'Allocation canadienne pour enfants et la nouvelle entente portant sur le Régime de pensions du Canada.

Pour démontrer leur engagement, le gouvernement du Canada et les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique ont annoncé ensemble aujourd'hui le lancement de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, qui mettra en œuvre des mesures ciblées pour stimuler l'économie de la région, appuyer les industries novatrices et axées sur les ressources et augmenter les perspectives d'emplois des gens du Canada atlantique. Les détails ont été publiés après la rencontre d'aujourd'hui entre les quatre premiers ministres du Canada atlantique, soit Stephen McNeil, Brian Gallant, Wade MacLauchlan et Dwight Ball, et les ministres fédéraux Lawrence MacAulay, John McCallum, Scott Brison, Dominic LeBlanc, Navdeep Bains et Judy Foote.

Il est prévu que la Stratégie de croissance pour l'Atlantique augmentera la croissance économique dans la région grâce à des mesures ciblées et fondées sur des données probantes dans les cinq domaines prioritaires suivants :

- **Main-d'œuvre qualifiée et immigration**
Augmenter la capacité de la région de perfectionner, d'affecter et de retenir une main-d'œuvre qualifiée en répondant aux besoins constants et nouveaux du marché du travail et en faisant du Canada atlantique une destination de choix pour les immigrants.
- **Innovation**
Favoriser une innovation accrue chez les entreprises en appuyant l'expansion des petites entreprises, le transfert de technologies, la commercialisation de la recherche et la production de nouvelles idées débouchant sur des avancées dans des domaines comme les sciences biologiques, l'aquaculture, les technologies océanologiques et l'énergie renouvelable, tout en suscitant des occasions à valeur ajoutée dans des industries bien établies comme la pêche, l'agriculture et la foresterie, qui sont à la base de l'économie du Canada atlantique.
- **Croissance propre et changements climatiques**
Stimuler la croissance économique, la création d'emplois écologiques et l'innovation pendant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- **Commerce et investissement**
Accroître l'activité commerciale entre le Canada atlantique et les marchés internationaux et promouvoir la région de façon stratégique et globale en mettant en valeur ce que le Canada atlantique a de mieux à offrir au monde entier, afin d'attirer de nouveaux investissements et d'augmenter le tourisme.
- **Infrastructure**
Investir dans des projets d'infrastructure d'une grande importance pour la région, y compris la connectivité à large bande, qui appuient la croissance à long terme du Canada atlantique et qui permettent à la région de profiter de débouchés commerciaux à l'échelle mondiale, et ce, en attirant des investissements et en augmentant la productivité.

Les ministres et les premiers ministres ont dévoilé un plan d'action de deux ans qui guidera les mesures à court terme prises dans le cadre de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique. Le premier domaine prioritaire porte sur une main-d'œuvre qualifiée et l'immigration, grâce au lancement d'un nouveau projet pilote triennal en matière d'immigration qui visera à relever les défis uniques du marché du travail du Canada atlantique. Une fois lancé, le projet pilote aidera à mieux jumeler les besoins des employeurs locaux avec les compétences des immigrants, tout en visant à attirer et à garder les nouveaux arrivants au Canada atlantique. Grâce à ce projet, le gouvernement du Canada accueillera en 2017 jusqu'à 2 000 immigrants et les membres de leur famille qui les accompagnent, et les chiffres augmenteront les années suivantes selon le rendement. Il s'agit d'une augmentation substantielle, qui représente presque la moitié du nombre actuel de candidats provinciaux au Canada atlantique. Les gouvernements fédéral et provinciaux continueront à collaborer en vue d'instaurer une prospérité économique stable et durable au Canada atlantique, et d'autres mesures conjointes seront annoncées au cours des prochains mois.

Les ministres et les premiers ministres ont mis sur pied un Comité de direction pour veiller à la prise de mesures ciblées, à l'établissement d'une orientation stratégique, à l'examen des nombreux facteurs qui ont un effet sur l'économie du Canada atlantique et, enfin, à la mise en œuvre des résultats qui mèneront à la croissance économique de la région. Les efforts du Comité de direction recevront l'appui d'un groupe consultatif.

Citations

« Le gouvernement du Canada tient à faire croître l'économie et à renforcer la classe moyenne. En travaillant en collaboration avec les premiers ministres du Canada atlantique, nous effectuerons des investissements stratégiques et nous prendrons les mesures nécessaires pour créer une croissance propre, inclusive et durable, créer des emplois et faire savoir que le Canada atlantique est une économie en plein essor axée sur les connaissances. »

– L'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

« Il s'agit d'une initiative importante pour donner suite à une priorité des gouvernements provinciaux et jeter les bases d'une croissance économique durable. En tenant compte de divers niveaux de compétences, les gouvernements provinciaux et les employeurs recruteront et accueilleront des immigrants en fonction des besoins économiques des provinces. »

– L'honorable John McCallum, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

« Pour tirer parti de nos réussites et assurer une prospérité durable pour l'Île-du-Prince-Édouard, nous devons développer notre main-d'œuvre et continuer à favoriser un climat d'innovation et d'entrepreneuriat. En collaboration avec nos partenaires de la région de l'Atlantique, du gouvernement fédéral et du milieu communautaire, nous ferons croître notre population et créerons des occasions économiques pour tous les insulaires et pour la région de l'Atlantique. »

- L'honorable Wade MacLauchlan, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

Produits connexes

- Document d'information – Projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique
- Document d'information – Stratégie de croissance pour l'Atlantique : Plan d'action
- Document d'information – Stratégie de croissance pour l'Atlantique : Mandat du Comité de direction

Liens connexes

<http://www.acoa-apeca.gc.ca/ags-sca/fra/croissance-atlantique.html>

Sur les médias sociaux

Twitter : #CroissanceAtlantique

Personnes-ressources

Philip Proulx
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
343-291-2500

Bernie Derible
Chef de cabinet adjoint et directeur de la gestion des enjeux et des communications
Cabinet du ministre l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
613-948-5960

Mary Moszynski
Directrice, Communications
Bureau du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
902-368-4400

Document d'information

Le 4 juillet 2016

Projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique

Objectif

Le projet pilote triennal est un programme d'immigration axé sur les besoins des employeurs qui vise à répondre aux besoins du marché du travail dans les quatre provinces de l'Atlantique. Son objectif est d'établir des démarches d'immigration incitant les travailleurs immigrants à demeurer dans les provinces de l'Atlantique, à l'appui de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique.

Grâce à ce projet, le gouvernement du Canada accueillera jusqu'à 2 000 immigrants en 2017, et les chiffres augmenteront les années suivantes selon le rendement. Il s'agit d'une augmentation substantielle, qui représente presque la moitié du nombre actuel de candidats provinciaux au Canada atlantique.

Principes du projet pilote

Le projet pilote vise à mettre à l'essai des démarches novatrices qui favorisent la rétention et qui pourraient être adoptées par d'autres provinces et territoires, selon les résultats. Voici les principaux aspects de cette approche novatrice :

- **Coordination accrue** : Les principaux acteurs (le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les employeurs, les établissements d'enseignement, les collectivités et les organismes d'aide à l'établissement) travaillent en étroite collaboration dans le projet pilote pour bien prendre en compte de tous les facteurs qui favorisent la rétention. Cette démarche coordonnée peut, par exemple, inclure le travail avec des partenaires pour déterminer les besoins du marché du travail, l'amélioration des parcours de reconnaissance des titres de compétences étrangers et la coopération dans la prestation de services d'établissement (p. ex. dans les régions rurales).

- **Mobilisation accrue des employeurs** : Les gouvernements provinciaux mobilisent les employeurs pour développer une démarche d'établissement complète axée sur la rétention. Les employeurs jouent un rôle actif dans le recrutement des candidats et offrent du soutien aux immigrants et à leurs familles (p. ex. en matière de formation linguistique, de transport, de logement, de certification professionnelle, etc.), ce qui facilite le processus d'intégration.
- **Flexibilité accrue** : Ce projet pilote donne, aux provinces de l'Atlantique, la flexibilité nécessaire pour se concentrer sur les enjeux actuels du marché du travail dans les secteurs prioritaires. Le projet fournit à chaque province la latitude nécessaire pour adapter le programme afin de répondre à ses besoins particuliers. Le projet englobe les groupes professionnels avec divers niveaux de compétence.
- **Rapidité et désignation de candidats** : Le projet pilote prévoit un traitement prioritaire afin de s'attaquer rapidement aux besoins et aux pénuries ciblés du marché du travail. Il permet aussi aux provinces de dépasser de façon importante le nombre de candidats qu'elles peuvent actuellement désigner dans le cadre de leur programme de candidats.
- **Mesure et rapports solides** : Le projet met un accent particulier sur la mesure d'indicateurs clés (p. ex. la rétention, la participation des employeurs) et sur la production de rapports trimestriels afin de s'assurer que le projet se déroule comme prévu et atteint les résultats escomptés.

Portée

Le projet pilote serait lancé au début de 2017 et aurait une durée de trois ans.

Document d'information

Le 4 juillet 2016

STRATÉGIE DE CROISSANCE POUR L'ATLANTIQUE : PLAN D'ACTION

Le plan d'action suivant décrit les mesures à court et à long terme ainsi que les annonces liées à la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, qui seront examinées, validées et modifiées suite à des consultations et après la mesure des progrès réalisés.

1. LANCEMENT (4 juillet 2016)

- Réunion du Comité de direction.
- Annonce publique :
 - Stratégie de croissance pour l'Atlantique;
 - Plan en vue de créer le Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique;
 - Élaboration d'un projet pilote triennal en matière d'immigration.

2. PHASE 1 – MISE EN ŒUVRE – MESURES À COURT TERME (de juillet à décembre 2016)

- Le Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique cerne et valide les occasions à court terme pour la région, planifie la mobilisation pour le début de 2017 et donne des conseils en ce qui a trait aux buts et aux objectifs.
- Rencontre des premiers ministres et des ministres avec le Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique.
- Établissement de critères de référence et d'indicateurs.
- Accent sur les premiers domaines de collaboration :
 - Mise en œuvre d'un projet pilote triennal en matière d'immigration;
 - Élaboration et mise en œuvre d'initiatives visant à attirer et à retenir des étudiants étrangers au Canada atlantique (p. ex. mission en Asie avec les recteurs des universités);
 - Soutien des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises afin de favoriser le démarrage et la croissance de nouvelles entreprises;
 - Promotion du transfert de technologies, de la commercialisation de la recherche et de la valeur ajoutée tant dans les secteurs émergents que dans les secteurs établis, comme l'agriculture, la pêche et la foresterie;
 - Élaboration d'un plan pour la production d'énergie propre au Canada atlantique;
 - Élaboration d'une approche stratégique et collaborative en matière de tourisme;
 - Élaboration d'une stratégie pluriannuelle de promotion du commerce extérieur;
 - Mise en œuvre de la phase 1 du plan fédéral d'infrastructure, y compris le fonds sur l'infrastructure stratégique dans les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Annonces publiques lorsque les mesures collaboratives sont terminées.

3. SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS (décembre 2016)

- Rapport sur les résultats des premières mesures présenté au Comité de direction.
- Modification du plan en fonction des conseils du Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique, des consultations et des progrès réalisés.
- Réunion du Comité de direction.

4. PHASE 2 – MISE EN ŒUVRE – MESURES À MOYEN/LONG TERME (de janvier à juillet 2017)

- Séances / tables rondes de mobilisation organisées par le Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique.
- Rencontre des premiers ministres et des ministres avec le Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique.
- Amorce de mesures de collaboration à moyen ou long terme, notamment dans les domaines suivants :
 - Renforcement de l'apprentissage intégré au travail dans les établissements d'enseignement et de formation;
 - Harmonisation des investissements fédéraux et provinciaux dans la formation axée sur les compétences;
 - Développement d'entreprises autochtones;
 - Soutien à la recherche et à l'innovation dans des domaines comme les sciences biologiques, l'aquaculture, les technologies océanologiques, l'énergie renouvelable, la pêche, l'agriculture et la foresterie;
 - Coordination plus efficace du soutien des entreprises à impact élevé et des grappes d'innovation;
 - Soutien des réseaux électriques régionaux, de la production d'énergie renouvelable et du travail continu de la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique;

- Soutien des PME exportatrices grâce à la sensibilisation à l'exportation, la planification du marché, la formation commerciale et des missions commerciales ciblées.
- Annonces publiques faites régulièrement lorsque les mesures collaboratives sont lancées et mises en œuvre.

5. RAPPORT DE LA PREMIÈRE ANNÉE (juillet 2017)

- Rapport d'analyse comparative.
- Réunion du Comité de direction.

6. PHASE 3 – MISE EN ŒUVRE – RÉÉVALUATION DES MESURES (de juillet à décembre 2017)

- Modification des mesures au besoin, en fonction du rapport d'analyse comparative.

7. SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS (décembre 2017)

- Réunion du Comité de direction.

8. PHASE 4 – MISE EN ŒUVRE (de janvier à juillet 2018)

- Modification des mesures au besoin.

9. RAPPORT DE LA DEUXIÈME ANNÉE (juin 2018)

- Réunion du Comité de direction.

Document d'information

Le 4 juillet 2016

STRATÉGIE DE CROISSANCE POUR L'ATLANTIQUE : MANDAT DU COMITÉ DE DIRECTION

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique et les ministres fédéraux ont convenu de travailler ensemble, à titre de Comité de direction, afin de développer une Stratégie de croissance pour l'Atlantique qui comprendra une démarche et des mesures visant à favoriser une croissance inclusive au Canada atlantique tout en renforçant la collaboration fédérale-provinciale.

Principes de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique

Collaboration – Soutien d'une démarche collaborative coordonnée des gouvernements du Canada et des quatre provinces qui accroît les retombées des principales interventions.

Panatlantique – Mettre l'accent sur les démarches à l'échelle de la région de l'Atlantique.

Harmonisation – Conformité des mesures avec les priorités et les stratégies nationales ainsi qu'avec les priorités de chacune des provinces de l'Atlantique.

Mobilisation – Mobilisation et consultation des intervenants régionaux au Canada atlantique.

Inclusivité – Croissance économique accrue, niveau de vie amélioré et partage plus équitable des avantages d'une prospérité soutenue au sein des groupes sociaux, y compris les femmes et les peuples autochtones.

Accent sur les résultats – Détermination de résultats clairs et réalistes.

Responsabilisation – Rapport sur les résultats en 2017 et sur une base continue par la suite.

Mandat

La Stratégie de croissance pour l'Atlantique, qui mise sur les priorités et les initiatives fédérales et provinciales existantes, est fondée sur les cinq domaines prioritaires suivants :

- *Main-d'œuvre qualifiée et immigration* – Augmenter la capacité de la région de perfectionner, d'affecter et de retenir une main-d'œuvre qualifiée et faire du Canada atlantique une destination de choix pour les immigrants, tout en favorisant la participation au marché du travail des Canadiens sans emploi ou sous-employés, y compris les groupes sous-représentés comme les peuples autochtones, les travailleurs âgés et les personnes handicapées; soutenir le Forum des ministres du marché du travail afin de répondre aux besoins continus et émergents du marché du travail.
- *Innovation* – Favoriser davantage l'innovation au sein des entreprises en assurant l'expansion des petites entreprises et en facilitant le transfert de technologies, la commercialisation de la recherche et la valeur ajoutée tant dans les secteurs émergents que traditionnels comme l'agriculture, la pêche et la foresterie.
- *Croissance propre et changements climatiques* – Stimuler la croissance économique et l'innovation et créer des emplois écologiques pendant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- *Commerce et investissement* – Intensifier les activités de tourisme, de commerce et les investissements entre le Canada atlantique et les marchés internationaux.
- *Infrastructure* – Investir dans des projets d'infrastructure importants pour la région de l'Atlantique afin de soutenir sa croissance à long terme et de la positionner pour bénéficier des possibilités commerciales mondiales, améliorer la productivité et attirer les investissements étrangers.

Portée des travaux

Les membres du Comité de direction :

- Cernent les priorités économiques communes et collaborent à la conception et à la mise en œuvre de mesures qui concrétisent la Stratégie de croissance pour l'Atlantique;
- Donnent une orientation aux fonctionnaires de leur ministère respectif pour la mise en œuvre de la stratégie au moyen d'une démarche de collaboration;
- Veillent à obtenir le point de vue des peuples autochtones et des intervenants au cours du processus;
- Suivent les progrès accomplis et publient les résultats obtenus en 2017 puis de façon continue par la suite.

Gouvernance

Gouvernance fédérale-provinciale : Le Comité de direction est appuyé par un comité de hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux.

Groupe consultatif sur la croissance en Atlantique : un comité de dirigeants d'entreprises et d'autres dirigeants donne des conseils stratégiques au Comité de direction.

Composition

Voici les membres du Comité de direction :

- le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil;
- le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Brian Gallant;
- le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Wade MacLauchlan;
- le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Dwight Ball;
- le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lawrence MacAulay;
- le président du Conseil du Trésor, Scott Brison
- le leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Dominic LeBlanc;
- le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Navdeep Bains;
- la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Judy Foote.

* Remarque : D'autres ministres fédéraux assumant des responsabilités qui se situent dans les cinq piliers de la démarche peuvent participer au comité de façon ponctuelle.

Fréquence et lieu des réunions

Le comité se réunira deux fois par année et le lieu des réunions variera.